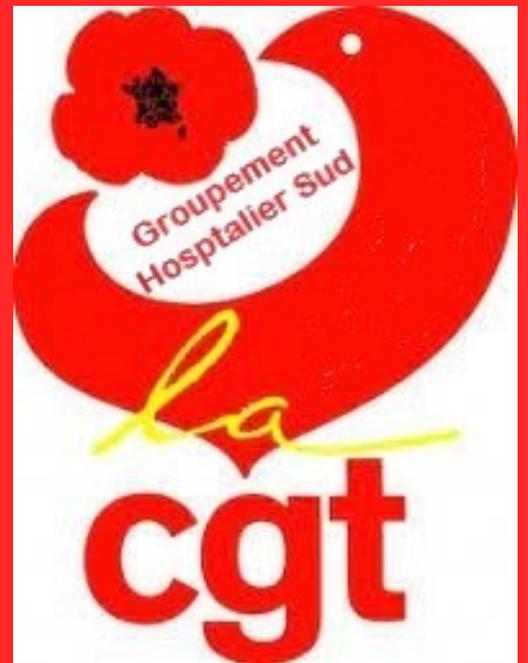


La CGT



Vous informe sur le

CGGOS

PRESTATIONS CULTURELLES ET VACANCES

SPORTS / LOISIRS / CULTURE

Participation pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle. **Accessible aux actifs ou retraités. Montant minimum des frais : 20€**

Adultes :

Pour les couples, la prestation peut être versée à chaque agent.
Versement une seule fois par an pour une ou plusieurs activités.

Enfants :

de 6 ans à moins de 20ans (sans limite pour les enfants handicapés à 80 ou plus). **Un versement par an et par enfant**

Demande avant le 30 Novembre 2025.

QF 2025	CGOS / AN	
Jusqu'à	<u>100 €</u>	
de 740.01 à 940	<u>80 €</u>	%
de 940.01 à 1425	<u>60 €</u>	
+1425	<u>50 €</u>	

CARTES CADEAUX CHEQUES-REDUCTIONS, COFFRETS CADEAUX

Jusqu'à 15 % de remise sur plus de 130 enseignes.
De 16 à 18% sur les coffrets cadeaux

Information et commande:

- Sur la rubrique du site CGOS : [Cartes et chèques Réductions ou Coffrets cadeaux](#)
- Ou par Tel : **01.70.56.59.24** (lundi au samedi de 8h30 à 18h30)

Ouvert à tous, y compris les retraités.

BILLETS DE SPECTACLE, PARCS DE LOISIRS, CINEMA, SORTIES CULTURELLES

En complément des programmations régionales, des offres nationales à pris réduits sont disponibles.

2 places minimum et autant de places que d'enfants de - 21 ans.

500 € par an de participation C.G.O.S par agent ou couple d'agents.
250 € par enfant de moins de 21 ans.

Accessible aux actifs ou retraités.

PRESTATION TITRES CULTURE

Montant max : 160 €

Deux possibilités:

- **160 € en 1fois = 84,80 € à régler**
- **80 € en 2 fois = 44,80 € à régler**

Permet d'accéder à tout l'univers de la culture de manière traditionnelle (livres, spectacle, musées, cinémas...) ou en ligne (streaming, multimédia, jeux vidéo...) à 50 % de leur coût.

Un couple d'agents peut bénéficier de cette prestation pour chacun.

Versée dans la limite des budgets disponibles.

Commande possible en ligne qui sera créditée sous 24h ou en version papier sous forme de chèque d'un montant de 10€ et envoyé sous 4 à 6 semaines..

Date limite le 31 Décembre 2025

Ouvert à tous.

ABONNEMENTS PRESSE ET MAGAZINES

OFFRES A PRIX PREFERENTIELS SUR PLUS DE 170 MAGAZINES

Commande sur internet ou par téléphone au **01 70 56 59 24**
(du lundi au samedi 8h30 à-18h30).

Ouvert à tous

VACANCES ADULTES ET FAMILLES

LOCATIONS DE VACANCES

Participation aux locations agréées, campings, caravanings, hôtels, séjours, circuits et croisières en France ou à l'étranger.

Vous pouvez effectuer plusieurs demandes dans la limite de la prestation annuelle maximum et ce à des dates différentes. **Frais mini de la prestation : 30 euros.**

- Offre cumulable avec Libre Evasion et l'offre sociale nationale "vacances" ("Prix Réduit").
- Non cumulable avec les "Prix Mini" et les "Coups de Cœur".

Accessible aux actifs ou retraités. Pour les contractuels joindre la photocopie de la fiche de paie.

Demande avant le 31/01/2026.

Votre quotient familial 2025	Participation CGOS
Jusqu'à 540	200 €
de 540.01 à 640	160 €
de 640.01 à 740	120 €
de 740.01 à 840	80€
de 840.01 à 940	60€
de 940.01 à 1085	40 €
+ 1085	30 €

COUPS DE COEUR ADULTES ET FAMILLES ET ENFANTS

Consultable sur: Espace Agent, rubrique Le CGOS et Vous.

Offres négociés aux meilleurs prix comprenant une forte participation du C.G.O.S (incluse dans le prix).

Adultes / Conditions : actif ou retraité, pour vous, conjoint, concubin, pacsé, et vos enfants - 21 ans.

Enfants / Conditions : Pour vos enfants de -18 ans.

Dépend du quotient familial. Nombre de places (limités), les inscriptions sont enregistrées par ordre de réception.

CHEQUES VACANCES

Participation Max du CGOS 180 €

Sans épargne : un seul versement **de 120 € à 1800 €**

Avec épargne: versements de **30 à 150 € / mois de 4 à 12 mois consécutifs**, prélevé le 5 du mois.

Vérifier le montant de l'épargne suivant votre QF.

Un couple d'agents peut souscrire 2 contrats.

Liste des professionnels acceptant le chèque-vacances **sur le site de l'ANCV.**

Accessible actifs et retraités

Date limite d'envoi du dossier : 31 Octobre 2025.

VACANCES ENFANTS / ADOS

Enfants de 4 à 20 ans (sans limite pour les handicapés à partir de 80%). **Accessible aux actifs ou retraités.**

Comprends les séjours avec hébergement.

Ex: Classes de découverte, culturelles, de neige, de mer, vertes, voyages scolaires, séjours linguistiques, éducatifs et culturels, centres de vacances agréés, camps, séjours à thème, stages sportifs.

Demande avant le 30/01/2025.

Votre quotient familial 2025 est	Prestation maximum annuelle / enfant
Jusqu'à 540	200 €
540.01 à 640	180 €
640.01 à 740	150 €
740.01 à 840	120 €
840.01 à 940	90 €
940.01 à 1085	60 €
+1085	30 €

Quotient familial 2025	Prestation C.G.O.S en %
Jusqu'à 740	50 % (max 180€)
740.01 à 840	40% (max 150€)
840.01 à 940	35 % (max 120 €)
940.01 à 1085	30 % (max 90€)
1085.01 à 1425	25% (max 60 €)
+1425	20 % (60 €)

PRESTATIONS POUR LES ALÉAS DE LA VIE

MALADIE

Aide pour compenser en partie la perte de salaire pour raison de maladie. 4 mois d'ancienneté requis.

CONGES MALADIE ORDINAIRE :

HCL : Salaire plein 3 mois, puis 1/2 salaire du 4e au 12e mois.

CGOS : 1/2 salaire du 4e au 8e mois; (*1, modulable suivant les indices).

MUTUELLE : 1/2 salaire du 8e au 12e mois (*2, si souscrit au contrat l'option complément de salaire).

CONGES LONGUE MALADIE :

HCL : Salaire plein 1 an, puis 1/2 salaire pendant 2 ans.

CGOS : 1/2 salaire durant les 5 premiers mois de chacun des 2 ans (*1).

MUTUELLE : complète les 7 derniers mois (*2).

Attention : si votre Maladie Ordinaire est requalifiée en Longue Maladie, vous risquez de devoir rembourser la mutuelle, car les HCL ont du coup une quote part plus importante à payer. A anticiper !

Indices 2025	Prise en charge CGOS
Jusque 380	46%
381 à 650	45 %
Plus de 650	44 %

CONGES MALADIE DE LONGUE DUREE :

HCL : salaire plein 3 ans, puis 1/2 salaire 2 ans.

CGOS : 1/2 salaire les 5 premiers mois de chacun des 2 ans(*1).

ENFANT

HANDICAPE

Pour un enfant de -20 ans avec un taux de handicap > ou = à 50%.

Montant de base 2025 :

800 €

(ex : QF de 608)

Forfait minimum :

180 €

(pour tous quotient familial))

Le montant de la prestation dépend aussi du mode de placement de votre enfant.

Prestation accessible aux retraités.

**Demande avant le 30
Septembre 2025.**

DECES DE L'AGENT, DU CONJOINT, D'UN ENFANT

800 €

Pensez à demander la prestation départ à la retraite cumulable

Accessible aux actifs et retraités

Délai de 6 mois après le décès.

PRESENCE PARENTALE

20 € par jour d'absence,

10€ la demi-journée

Si vous cessez totalement ou partiellement votre activité pour vous occuper de votre enfant gravement malade, handicapé ou accidenté, et vous percevez « l'Allocation Journalière de Présence Parentale » versée par la CAF.

Délai 6 mois suivant la fin du congé

SOLIDARITE FAMILIALE

20 € par jour, 10€ si temps partiel

Si vous cessez totalement ou partiellement votre activité pour rester auprès d'un proche gravement malade et que vous percevez de la CAF « l'Allocation Journalière d'Accompagnement d'une Personne en Fin de Vie ».

Versement en 1 seule fois si vous avez pris 3 mois continus, ou à l'issue du congé, si vous avez pris le congé par périodes fractionnées.

Prestation ouverte à tous, sauf aux retraités.

Date limite 6 mois après la fin du congés.

SOLIDARITE URGENCE

AIDES INTEMPERIES,

INONDATIONS, INCENDIE,

DEGAT DES EAUX...

Soutien des agents avec des aides exceptionnelles remboursables ou non.

Votre demande d'aide sera étudiée de façon anonyme par une commission qui décidera du montant à verser et si elle sera remboursable ou non.

Exemple : remplacements de chaudière, achats d'électroménager ou de meubles...

Si un arrêté interministériel de « catastrophe naturelle » est publié, le C.G.O.S a mis en place une procédure simplifiée afin de verser des aides exceptionnelles d'urgence très rapidement.

AIDE REMBOURSABLE DU

FONDS SOCIAL DU

LOGEMENT

Montant Maxi : 8 000 € / agent

Montant Mini : 400 €

Durée maximum de remboursement :

- 50 mois jusqu'à 4 000 euros,
- 60 mois au-delà de 4 000 euros.

Motifs : Location ou co-location (dépôt de garantie, frais d'agence, premier mois de loyer), déménagement (effectué par vos propres moyens ou par des professionnels), travaux, frais d'accession à la propriété (frais notariés, d'agence, de raccordement de gaz ou d'eau...).

Etude anonyme des dossiers par une commission.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Plateforme en ligne (accessible via votre espace agent) pour obtenir des informations juridiques sur différents sujets de la vie quotidienne (impôts, logement, droits de la famille, du travail ou du citoyen, etc.). Accès également à des modèles de lettre types pour diverses démarches.

Ouvert à tous, y compris aux retraités et les coûts éventuels sont pris en charge par le CGOS.

Renseignements juridiques en ligne : Compléter le formulaire depuis votre Espace agent,

Ou par téléphone au 02 38 799 787. Du lundi au vendredi de 9h à 19h

CUMUL POSSIBLE DE CERTAINES AIDES

DANS LA LIMITE DU PLAFOND DE 8000 EUROS TOUTES AIDES CONFONDUES.

AIDE EXCEPTIONNELLE REMBOURSABLE ET/OU NON REMBOURSABLE

Montant Maxi : 8 000 € / foyer

Montant Mini : 400 € (pour 1 aide).

Durée maximale de remboursement : **50 mois pour un montant ≤ 4 000 € et 60 mois si > 4 000 €.**

Divers motifs pour effectuer votre demande:

- **Catastrophe et accidents** : Incendie. Dégât des eaux. Tempête. Inondation. Catastrophes naturelles. Attentat. Accident de la route. Accident de la vie ou du travail. Vol.
- **Difficultés financières** : Arriérés de loyer. Arriérés de charges de logement. Arriérés de primes d'assurances. Découvert bancaire. Endettement auprès d'autres organismes.
- **Difficultés familiales** : Décès. Naissance-Adoption. Divorce, Séparation et suites. Déménagement.
- **Problèmes de santé** : Maladie. Besoin d'appareillage médical. Handicap.
- **Charges imprévues / Participation aux frais liés au handicap** d'un agent, de son conjoint ou des enfants. Aménagement de l'habitat, conservation ou le recouvrement de l'autonomie (fauteuil, appareillage, adaptation de véhicule...) ou tout projet visant à mieux vivre au quotidien tant pour la personne handicapée que pour son entourage proche (formation, vacances adaptées...).

Etude du dossier par une **commission, se réunissant 1x/mois, qui se réserve le droits de statuer sur le motif remboursable ou non de l'aide. Pensez a bien fournir tous les justificatifs !**

Pour les actifs ou retraités.

PRESTATIONS RETRAITES

DEPART A LA RETRAITE

Si vous partez à la retraite, ou si vous êtes en invalidité, ou en inaptitude physique, ou en cas de décès. Les périodes à temps partiel comptent comme celles à temps plein. Quand cette prestation est versée suite à invalidité (ou inaptitude physique), décès ou disponibilité d'office pour maladie, le nombre d'années de service pris en compte est tel qu'il s'établirait au 62e anniversaire de l'agent.

**Possibilité de demander la prestation
jusqu'à 5 ans après le départ à la retraite**

ILS ONT VOULU LA SUPPRIMER,

LA CGT S'EST BATTUE !

Tranches d'indices de l'agent	<u>Montants forfaitaires par année de service</u>
Indices inférieurs à 505	<u>60€</u>
Indices compris entre 506 et 765	<u>55€</u>
Indices supérieurs à 765	<u>50€</u>

PRESTATION

ANNUELLE AUX RETRAITES

De 200 € à 1000 €

Aide financière pour les revenus modestes, selon quotient familial.

Demande à faire avant le 30 novembre 2025.

<u>Quotient familial 2025</u>	<u>Montants CGOS</u>
<u>Jusqu'à 355</u>	<u>1000 €</u>
<u>De 355.01 à 425</u>	<u>800 €</u>
<u>De 425.01 à 485</u>	<u>600 €</u>
<u>De 485.01 à 585</u>	<u>500 €</u>
<u>De 585.01 à 900</u>	<u>200 €</u>

PRESTATIONS ENFANT

ADOPTION / NAISSANCE

180 € / enfant.

Date limite d'envoi du formulaire et du justificatif au C.G.O.S :

6 mois après la date d'adoption ou de naissance.

ETUDES, EDUCATION ET FORMATION

Dépenses pour la scolarité, la formation et les activités périscolaires des enfants de -26 ans à charge.

Exemples: classes découvertes / culturelles, voyages scolaires, séjours linguistiques, stages sportifs, etc...). Participation aux frais d'hébergement pour les lycéens et étudiants supérieurs.

Soumis au Quotient Familial (QF max 1425).

Demande avant le 31 Juillet 2025

Exemple pour un QF de 670	MONTANTS PERCUS
PRIMAIRE	<u>72 €</u>
COLLEGE	<u>159 €</u>
LYCEE GENERAL	<u>231 €</u>
LYCEE PRO.	<u>277 €</u>
ETUDES SUP.	<u>868€</u>
DEPENSES	
HEBERGEMENT	<u>348 €</u>

SOUTIEN SCOLAIRE

Propositions de 4 spécialistes du soutien scolaire (Anacours, Complétude, Cours Legendre et Domicours).

Frais d'adhésion gratuits.

Cours particuliers : **3€ à 5€ de remise de l'heure**

Cours collectifs : **10 à 20% de remise.**

Cours en ligne : **de 20 à 40 % de remise.**

Autres remises sur les préparations aux concours post bac, examens et brevets blancs, soutien scolaire le samedi, cahiers de vacances, cours de révision.

CENTRE DE LOISIRS, STAGES SPORTIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ACTIVITES DE SOUTIEN SCOLAIRE

Enfants de 3 ans à 18 ans, sans hébergement.

Une ou plusieurs demandes dans l'année possible dans la limite de la prestation maximum annuelle et pour un montant minimum de 30€.

Date limite au 30/01/2025.

QUOTIENT FAMILIAL 2025	Prestation maximum annuelle par enfant (avant impôt à la source)
Jusqu'à 540	<u>100 €</u>
540.01 à 640	<u>90 €</u>
640.01 à 740	<u>80 €</u>
740.01 à 840	<u>60 €</u>
840.01 à 940	<u>50 €</u>
940.01 à 1085	<u>40 €</u>
+ 1085	<u>30 €</u>

CHEQUE EMPLOI SERVICE (CESU)

Aide aux modes de garde de vos enfants à charge jusqu'à 6 ans suivant le QF et l'âge de l'enfant.

Accessible aux actifs et retraités

Paiement par ordre de réception et selon budget CGOS alloué. Faites-vite!

Commandes en Avril, Juillet, Octobre, Décembre. —> un versement annuel / enfant

Demande avant le : 30 novembre

Quotient Familial	Enfant 0/3 ans	Enfant 4/6 ans
Jusqu'à 740	<u>600 €</u>	<u>300 €</u>
De 740.01 à 840	<u>500 €</u>	<u>250 €</u>
De 840.01 à 940	<u>400 €</u>	<u>200 €</u>
De 940.01 à 1085	<u>300 €</u>	<u>150 €</u>
+ 1085	<u>200 €</u>	<u>100 €</u>

AUTRES PRESTATIONS QUI POURRAIENT VOUS INTERRESSER

LOCATION DE SKIS

Offres à prix préférentiels.

Jusqu'à 60 % de remise sur vos locations de matériel de ski et snowboard par internet.

Paiement par carte bancaire, chèque, ou par chèques-vacances.

Prestation ouverte à tous, y compris aux retraités.

VEHICULE NEUF OU D'OCCASION A PRIX REDUIT

Neuf : **jusqu'à 42 % de remise**, LOA de 12 à 60 mois avec ou sans apport, agence à Lyon, choix des options et devis en ligne sur le site du CGOS [Services+ Voitures neuves](#) ou par téléphone : [01 47 76 74 54](tel:0147767454).

Occasion: **concessionnaires agréés**, recherche de véhicules récents (entre 6 et 18 mois) sous 24 heures, minimum 1 ans de garantie usine, des conseils personnalisés sur le site du CGOS [Services+ Voitures d'occasion](#) ou par téléphone : [02 98 96 84 84](tel:0298968484).

Prestation ouverte à tous y compris au retraités

AUTRES OFFRES DU CGOS

ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

ACTIVITES REGIONALES

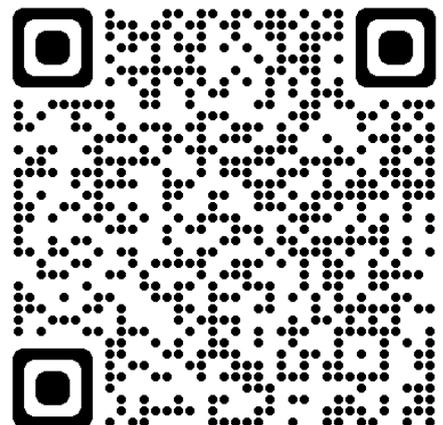
OFFRES EN LIGNE

ASSURANCE

COMPLEMENT DE RETRAITE

**N'hésitez pas à vous promener sur le site internet du
CGOS !**

LE CGOS VOUS APPARTIENT !!



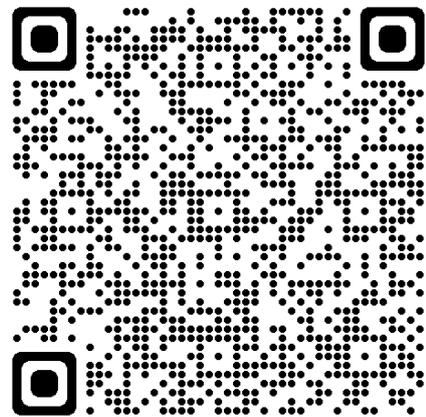
Chers Collègue(es),

Nous avons eu l'idée de réaliser pour vous ce long travail de synthèse car nous nous sommes aperçus que de **nombreux agents connaissent mal ou peu certaines prestations et aides auxquelles ils (elles) peuvent prétendre.**

Tout d'abord qu'est ce que le **CGOS: le Comité de Gestion des Œuvres Sociales** est créé en 1960 par l'Etat face au **soulèvement des agents du publics, soutenu par la CGT**, qui se sentaient lésés face aux personnels du privés qui bénéficiaient des comités d'entreprises depuis 1945.

Comment prétendre aux aides ?

1. Créer un dossier CGOS en ligne (**scannez le QR code ci-dessous**), pour tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels, retraités, etc.)
2. Cliquez sur espace agent puis **demande de n°CGOS**,
3. Renseigner ses informations personnelles pour **obtenir son quotient familial** ou QF (indispensable pour le calcul du montant de tes aides).



Le CGOS NOUS APPARTIENT !!

C'est notre salaire socialisé !

Ce comité est le vôtre, prenez le temps d'apprendre à le connaître en parcourant le site internet du CGOS, pour pouvoir bénéficier de ses nombreuses prestations.



Une question ? Une difficulté ?

Ne reste pas seul dans ton coin ! Appel ou passe nous voir au local.

L'équipe de la CGT Lyon Sud se fera un plaisir de t'aider dans tes démarches !

SYNDICAT CGT LYON SUD

TEL : 04.78.86.17.11 OU 36.17.11